

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

COUPON-RÉPONSE

À retourner pour le **1 octobre 2019**, délai de rigueur

Par courrier électronique esst@ac-rouen.fr

Les formations proposées (PRAP, SST, TH) sont uniquement à destination du personnel souhaitant mettre en place des actions de formations d'élèves/d'apprentis.

Nom	
Prénom	
Discipline / Grade	
Établissement	

Motivations :

Avez-vous suivi la formation à l'Analyse des Risques Professionnels* (5 jours) ?

Oui

Non

Formation(s) demandée(s) ?

Formation de niveau 1 :

- Acteur PRAP IBC (2 jours)
- Acteur PRAP 2S (4 j)
- Acteur SST (2 j)

Formation de niveau 2 :**

- Formateur PRAP IBC (5 j)
- Formateur PRAP 2S (6 j) (**uniquement STMS**)
- Formateur SST (8 j)
- Formateur Travail en hauteur R408 (3 j)
- Formateur Travail en hauteur R457 (2 j)

Souhaitez-vous vous engager sur une formation échelonnée sur 2 ans

Oui

Non

Avis et signature du chef d'établissement :

* La formation à l'ARP (anciennement PRP) est un prérequis obligatoire pour tous nouveaux formateurs (niveau 2). Plus d'information sur le site <http://esst.spip.ac-rouen.fr/>

** la formation de niveau 1 est nécessaire pour s'inscrire à la formation de niveau 2 correspondante.